

investigation



Seule à 7 000 km de Paris, Saint-Barthélemy est devenue l'île de la jet-set internationale.

alertés sur la nécessité de l'urbanisme et de la loi à Saint-Barth. Sur l'île, les atteintes relèvent principalement de l'urbanisme et du statut de collectivités d'outre-mer, octroyé en 2007. Son association s'inscrit dans la continuité des zones naturelles d'urbanisme et du statut de collectivités d'outre-mer, octroyé en 2007. Son association s'inscrit dans la continuité des zones naturelles d'urbanisme et du statut de collectivités d'outre-mer, octroyé en 2007.

Ces

guère

Bri

président

Saint-Bar

taire de

rienne le

passe son

sur des cl

de suffrages lors de

en 2012, l'élu local

efforts dans le domi

ment, comme la cré

naturelle, l'enfous

électriques ou la com

d'incinération des dé

Depuis vingt et un

Saint-Barth est une

plaide-t-il. Bruno M

la pression immobili

Mais, se défend-il,

quer la loi. Bon not

construire sont an

dés par l'Etat avan

n'oublions pas que l

été, ces dernières an

revenus considérabl

L'homme fort de

aimer son île enco

présidente de l'assoc

Saint-Barth FRONDE «ÉCOLO» SUR L'ÎLE DES MILLIARDAIRES

Une association dénonce l'urbanisation galopante dans le petit paradis des Caraïbes.

PAR FRANÇOIS LABROUILLE

risme de masse de façon à préserver l'entre-soi des grands noms dushowbiz ou des affaires. Pourtant, Saint-Barth est sous pression. Victime de son succès, l'île voit s'envoler les prix de l'immobilier en même temps que le nombre de ses constructions. Deux chiffres, selon Hélène Bernier, symbolisent cette urbanisation galopante : le nombre des permis de

LE PARC AUTOMOBILE EST DE 13 000 VÉHICULES POUR UNE ÎLE DE 7 KM SUR 3

construire, environ 220 par an pour une île de 9 000 habitants ; le parc automobile de 13 000 véhicules pour une superficie de 7 kilomètres sur 3. Assistée du cabinet de communication Tilder, la jeune femme a contacté les services du Premier ministre, Manuel Valls, ceux de la

Environnement : Hélène Bernier est allée sonner l'alerte à Paris

Pour Pâques, Hélène Bernier est allée sonner les cloches. Car la présidente de l'association St-Barth Essentiel en est convaincue. Avec la multiplication des constructions, les atteintes à la zone verte, la destruction des écosystèmes comme la mangrove, un cap est en train d'être franchi sur notre île. Au risque de causer «des dégâts irréversibles, si rien n'est fait pour l'empêcher», s'alarme-t-elle. En toute logique, Hélène Bernier est donc passée à la vitesse supérieure elle aussi. En alertant politiques et médias, à Paris. Se faisant assister pour cela par l'agence de com-

munication Tilder. A la clé, côté presse, une brève parue dans le JDD du 6 mars. Le journal expliquant à ses lecteurs que Saint-Barth, «la petite île française des Antilles (...) est en péril». Puis un passage radio sur Guadeloupe lère, le 19 mars. Hélène Bernier a avisé les auditeurs que notre île ressemblait de plus en plus «à Monaco» (pour les constructions). Et «à Madagascar», pour les tas de remblais dans la nature. La présidente de St-Barth Essentiel n'y a pas été avec le dos de la cuillère. Dernière sortie en date, un article d'une pleine page dans Paris Match, cette semaine. «Fronde écolo sur l'île des milliardaires», titre l'hebdomadaire. Qui relaie les préoccupations de la militante de l'environnement.

«Deux chiffres, selon Hélène Bernier, symbolisent cette urbanisation galopante : le nombre de permis de construire, environ 220 par an pour une île de 9 000 habitants ; le parc automobile, de 13 000 véhicules, pour une superficie de 7 kilomètres sur 3», rapporte l'article. A son auteur, Hélène Bernier a expliqué que «le statut de Collectivité territoriale d'outre-mer octroyé à Saint-Barth en 2007 a ouvert les vannes d'une urbanisation grandissante et sans contrôle». Joint par l'hebdomadaire, Bruno Magras, a répondu que «Mme Bernier passe son temps à polémiquer sur des choses non fondées». «Depuis 21 ans que je dirige

l'île, Saint-Barth est une réussite mondiale», a fait valoir le président de la Collectivité. «Je ne fais qu'appliquer la loi», s'est encore défendu Bruno Magras. Côté politiques, comme elle s'explique dans l'entretien ci-contre, la présidente de St-Barth Essentiel est allée taper à la porte du cabinet du premier ministre, Manuel Valls. Comme ceux de Ségolène Royal, la ministre de l'environnement, et de Barbara Pompili, la secrétaire d'Etat à la biodiversité. A leurs conseillers, elle explique avoir demandé notamment un renforcement du contrôle de légalité des décisions de la Collectivité.

«Ce qui ternit l'image de notre île...»

Présidente de St-Barth Essentiel, Hélène Bernier a passé 15 jours à Paris à interpellier politiques et médias nationaux. Sur les problèmes d'environnement sur notre île. Elle explique sa démarche.

Vous dites avoir souhaité tirer la sonnette d'alarme à Paris. Qui avez-vous rencontré ?

Hélène Bernier : J'ai rencontré deux conseillers techniques en charge de l'environnement auprès du Premier ministre, Manuel Valls, et de la secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, Barbara Pompili. Pour les alerter sur les atteintes à l'environnement à Saint-Barth qui jusqu'ici ont été ignorées par les responsables locaux.

Concrètement, que leur avez-vous dit ?

Je leur ai exposé les problèmes environnementaux auxquels est confrontée l'île. Comme la disparition progressive de sa mangrove. Ou l'existence de la décharge à ciel ouvert de Toiny, qui rejette à la mer des centaines de mètres cubes de remblais. Et aussi les problématiques liées à un urbanisme que j'estime ne plus être maîtrisé aujourd'hui. Selon l'Iedom, de 2004 à 2014, 2211 permis de construire ont été délivrés à Saint-Barthélemy ! Et le rythme n'a jamais été aussi soutenu que depuis le transfert de la compétence de l'urbanisme à la Collectivité. Alors même que «mettre un frein à l'urbanisation galopante» constituait l'argument principal justifiant ce transfert. Ce rythme ne diminue toujours pas et plus de 220 permis continuent à être délivrés chaque année. D'autant que sont même accordés

des permis de construire dans les zones vertes de l'ancienne carte d'urbanisme, pourtant inconstructibles.

Par exemple ?

C'est le cas à Toiny, où l'hôtel du même nom s'est vu accorder un permis de construire pour un local de réserve et un bloc de toilettes. Dans les faits, ces bâtiments ont servi de socle à un aménagement d'une toute autre ampleur. Celui d'un restaurant et d'une plage privée sans qu'à ma connaissance aucune autorisation de défrichage ni de ré-ensablement n'ait été accordée. Et malgré nos appels répétés au président de la Collectivité pour faire cesser les travaux. C'est aussi le cas dans le dossier «Autour du Rocher», à Lorient. Le propriétaire de la parcelle, elle aussi en zone verte, s'est vu accorder un certificat d'urbanisme positif pour la construction de 24 bungalows. Ils dépassent très largement la surface occupée par le petit hôtel-restaurant-boîte de nuit qui a brûlé au début des années 90. On ne peut en aucun cas parler ici d'extension limitée ! Il y a aussi, et tout le monde peut le voir à l'œil nu, le développement de routes en zone naturelle.

Ne craignez-vous pas de ternir l'image de l'île en interpellant ainsi les médias ?

Ce qui ternit l'image de

notre île, ce n'est pas ce que je peux en dire, ce sont toutes les infractions qui sont commises et contre lesquelles rien n'est fait. Et dans certains dossiers, l'inaction voire les actions de la Collectivité, sont responsables de cette dégradation. Mais je sais que c'est une ficelle bien connue que d'attaquer le messager, pour faire oublier le message. D'ailleurs, le président de la Collectivité a pour habitude de l'utiliser.



À gauche : Petite Saline
Dessous : Toiny

